



COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE

Feuille d'informations municipales

N°166 du Mardi 01 octobre 2013

Naissance à Vadalle :

Ce n'était pas arrivé depuis bien longtemps, et c'est avec grand plaisir que nous avons appris la naissance d'Eyline à Vadalle, le samedi 21 septembre. La maman et le bébé se portent bien. Toutes nos félicitations aux parents et longue et heureuse vie à Eyline.

Travaux à l'église d'Aussac :

Des travaux de ravalement de la façade et une partie du mur nord de l'église débuteront le lundi 30 septembre. Ces travaux seront réalisés par le GRETA Charente qui terminera son intervention en effectuant le ravalement du mur du parking de Vadalle vers la fin octobre. Le stationnement sera interdit rue du Chalet pendant les travaux de l'église.

Construction de l'atelier municipal :

Les travaux de construction de l'atelier municipal, situé derrière la salle des fêtes, ont débuté. Le chantier devrait être achevé pour cette fin d'année. Pendant cette période, il est recommandé de faire preuve de prudence et je vous remercie de respecter les barrières de sécurité.

Rentrée scolaire :

Cette année, 54 enfants fréquentent notre école :

26 en CE1 – classe de Mme Nathalie CAYRE – directrice

28 en CE2 – classe de M. Jean-Luc THIBAUD en mi-temps avec Mme Alexandra QUERIAUD ;

52 enfants déjeunent à la cantine, où Mme Christelle RENAUD exerce en qualité de cuisinière. Les élèves sont sous la surveillance de Mme Jennifer LEONARD.

D'importants aménagements, réalisés cet été, permettent aux enseignants de disposer maintenant de trois salles : une pour l'informatique, une pour les réunions et une pour les arts plastiques.

Avec ces travaux la salle de restauration et les sanitaires ont été refaits à neuf, offrant aux enfants un cadre de vie spacieux et bien adapté.

Bonne année scolaire.

Travaux RN10 :

Des travaux de réfection de chaussée sur la RN 10 dans le sens Angoulême vers Poitiers auront lieu sur les communes d'Aussac-Vadalle, Tourriers et Villejoubert, du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre 2013. Des déviations sont à prévoir.

Recensement militaire : (enfants nés en 1997)

Depuis la suspension du service national, **le recensement est obligatoire**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date d'anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours, examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en – **octobre- novembre-décembre 1997** sont priés de se présenter au secrétariat de mairie aux heures habituelles d'ouverture munis du livret de famille afin d'effectuer les démarches nécessaires à leur recensement.